

# Bulletin d'adhésion à l'agence du climat

*Année 2024*

Adhésion 2024 <sup>1</sup>	
Organisme :	
Adresse – code postal - commune :	
Téléphone :	
Représentant titulaire	Représentant suppléant
Prénom-Nom :	Prénom-Nom :
Fonction :	Fonction :
E-mail :	E-mail :
Téléphone / portable :	Téléphone / portable :
Contact technique de l'agence	Autre contact technique (si besoin)
Prénom-Nom :	Prénom-Nom :
Fonction :	Fonction :
E-mail :	E-mail :
Téléphone / portable :	Téléphone / portable :

Souhaite adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions, au sein du collège : \_\_\_\_<sup>2</sup>

Je souhaite recevoir la lettre périodique d'information de l'agence du climat : oui  non

et règle la cotisation d'un montant de \_\_\_\_\_ € (grille de cotisation au verso) par virement :

- TITULAIRE : Agence du climat le guichet des solutions
- IBAN : FR6440031006700000471582N64
- BIC : CDCGFRPPXXX

Fait à : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom, fonction

Signature et cachet

<sup>1</sup> Les données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression en vous adressant directement à l'agence du climat.

<sup>2</sup> Collège A : communes et Eurométropole ; Collège B : acteurs institutionnels ; Collège C : acteurs associatifs ; Collège D : acteurs économiques

Collège	Structure	Montant	Commentaire
Collège A	Eurométropole	15 cts€/hab	
	Communes	Niv. 1 : prise en charge EMS	
		Niv. 2 : 30 cts€/hab	
Collège B	Acteurs institutionnels, associations ayant un cadre réglementaire, établissement public de coopération locale, établissements publics	500 €	
	Membres observateurs	0 €	
Collège C	Acteurs associatifs ou assimilés, représentants de citoyens.	100 €	
	Conseil de développement	0 €	
	Particulier	5 € (étudiant, sans emploi) 15 €	
Collège D	Chambres consulaires, fédérations et corporations professionnelles, représentants du monde économique	1000 €	
	Bailleurs	500 € = 0,45 €/logement	
	Entreprises publiques et privées	200 €	CA < 100 000 €
		500 €	CA < 1 000 000 €
		1 000 €	CA < 5 000 000 €
		2 500 €	CA < 15 000 000 €
		5 000 €	CA > 15 000 000 €

*Extrait de l'objet des statuts : L'Agence du climat a pour objet de promouvoir :*

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans une perspective de lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La transition écologique et énergétique ;
- La protection de la nature et de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ;
- Les principes d'une existence soutenable, conjuguant aspects environnementaux, sociaux (santé et expositions aux polluants, qualité de vie liée à l'environnement direct) et économiques.
- La sensibilisation par l'éducation des enjeux portés par l'association auprès des jeunes générations, notamment les plus fragiles.

*[...] L'agence du climat agit dans l'intérêt général, elle est indépendante des intérêts privés ou partisans. Elle constitue un « tiers de confiance » à l'égard de ses bénéficiaires.*

*[...] Elle intervient auprès des acteurs privés, des acteurs publics et des citoyens. Elle agit en direction des prescripteurs, des utilisateurs et des maîtres d'ouvrage. [...]*

*Thématiques d'intervention :*

- Rénovation thermique des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique
- Mobilité durable et décarbonée
- Déminéralisation et végétalisation, adaptation aux changements climatiques
- Consommation responsable, réduction et réemploi des déchets
- Développement des énergies renouvelables